

# AVIS PUBLIC



## RÈGLEMENT MUNICIPAL

**Avis public** est par la présente donné aux citoyens de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges :

- Que le conseil municipal, à une séance tenue le 16 janvier 2023, a adopté les règlements numéro 22-282-1 à 22-282-129 modifiant le règlement de zonage numéro 15-674 afin d'encadrer les établissements de résidence principale;
- Que ce règlement a reçu une attestation de conformité de la MRC de La Côte-de-Beaupré en date du 8 mars 2023;
- Que les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement sur le site web de la municipalité et au bureau du greffier trésorier aux heures normales de bureau.

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges,  
Le 17 mars 2023.

Avis numéro : 2023-143

Martin Leith  
Greffier trésorier

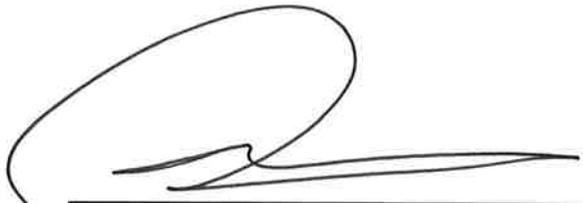
## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Martin Leith, greffier trésorier de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

1. Hôtel de ville (150, rue du Moulin)
2. Bibliothèque (33, rue de l'Église)
3. Église (3242, avenue Royale)
4. Marché Bonichoix (3175, avenue Royale)
5. Marché Mont-Ste-Anne (1899, boul. les Neiges)
6. Garage Daniel Morency (4571, avenue Royale)

Le 17 mars 2023, entre 9 heures 30 et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat,  
Le 17 mars 2023.



Martin Leith  
Greffier trésorier